

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Lusigny-sur-Barse

SEANCE DU 11 AVRIL 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	13	15

Date de convocation
28/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Marie-Hélène TRESSOU**, Maire.

Présents :
BORDELOT Jean-Pierre
CARILLON Pascal
CHARVOT Catherine
COLLIN Adeline
GNAEGI Éric
GROSSET Joëlle
HUGOT Damien
JOHNSON Rémi
MANNEQUIN Jacques
PESENTI Daniel
ROGER Anne
TRESSOU Marie-Hélène
VERHEECKE Bénédicte

Absents
LAPOTRE Denis
MANDELLI Anne-Sophie
MARNOT David
PEREIRA Christophe

Absents représentés
BOUMAZA Malika donne pouvoir à **Catherine CHARVOT**
MAYEUR Sébastien donne pouvoir à **ROGER Anne**

M. Rémi JOHNSON a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Attribution du marché de travaux lot 1 maçonnerie-démolition-béton armé pour la construction de la salle socio-culturelle

N° de délibération : 2024_33

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	15	15	0	0	0

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 du Code de la Commande publique ;

VU le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du Code de la commande publique ;

VU la délibération municipale n°2022-55, en date du 20 décembre 2022 adoptant la proposition de l'architecte Daniel JUVENELLE pour l'opération de construction d'une salle socio-culturelle d'un montant de 550.967,77 € HT soit 661.161,33 € TTC et autorisant Madame le Maire à solliciter les subventions en lien avec ce projet ;

Vu la délibération n°2024-10 portant attribution des lots du marché de travaux de construction d'une salle socio-culturelle,

VU la déclaration sans suite pour motif d'intérêt général du lot 1

VU les avis d'appel public à la concurrence diffusés dans le cadre de cette opération,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'ATTRIBUER** comme suit le LOT 1 du marché de travaux pour la construction de la salle socio-culturelle

N° des lots	Désignation des lots	Entreprise	Total H.T.
1	MACONNERIE – DEMOLITION BETON ARME	CMF Constructor	111.226,37

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire

Marie-Hélène TRESSOU

